

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/04/62

Objet : 62 - Marché n° VN25019 Entretien chaudière murale et aérothermes

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par la société SAS ENGIE HOME SERVICES,

Décide

- De signer le marché N° VN25019 "Entretien chaudière murale et aérothermes" avec la société SAS ENGIE HOME SERVICES, domiciliée au 30 Rue de l'Erbonière 35510 CESSON.

- Durée des prestations : 1 an, renouvelable 3 fois, durée totale de 4 ans
- Montant des prestations par année : **7 057,60 € HT**

Fait à Vire Normandie, le 7 avril 2025

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250411-62-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025
Publication : 15/04/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Nicole DESMOTTES

